



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 89764

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la suppression de près de 800 postes de personnels « mis à disposition » (MAD) auprès des organismes complémentaires de l'enseignement public. En effet, la réduction régulière des moyens en personnel et en subvention de ces associations fragilise dangereusement la pérennité de leurs actions. Et si le Gouvernement s'est engagé à remplacer les postes mis à disposition par une subvention de fonctionnement équivalente, il apparaît clair qu'une telle subvention ne peut compenser immédiatement le départ d'un enseignant. En outre, le système des MAD a depuis vingt ans fait les preuves de son efficacité dans les relations entre les organisations complémentaires de l'École et le ministre de l'éducation nationale ainsi que dans la mise en oeuvre des politiques éducatives dans leur ensemble. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin que ces associations éducatives puissent poursuivre durablement leurs actions.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89764

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2954